



POLITIQUE SÛRETÉ NUCLÉAIRE DU GROUPE EDF

Tous au sein d'EDF, nous partageons la même conviction que nous devons accorder à la sûreté nucléaire la première priorité en toute circonstance en vue d'un usage durable de l'énergie nucléaire, même si celle-ci doit aussi être efficace, économique et respectueuse de l'environnement. C'est une condition indispensable pour que cette énergie puisse être une des réponses aux besoins des hommes.

La sûreté nucléaire repose d'abord au sein du Groupe EDF sur un principe clair de responsabilité et de contrôle.

Chaque société du Groupe, opératrice d'installations nucléaires, agit dans le cadre de prescriptions légales et réglementaires propres aux pays d'implantation et a l'obligation de s'y conformer. Chacune garantit la sûreté nucléaire de ses installations et en améliore en permanence le niveau en s'appuyant sur ses méthodes, ses compétences et ses valeurs.

Le Groupe EDF respecte ces différences tout en développant des principes communs visant à obtenir le meilleur niveau de prévention des incidents et de protection des travailleurs, du public et de l'environnement. Ces principes s'appliquent à tous les stades des activités du Groupe, à la fois pour les nouveaux projets (architecture générale, conception, construction) et pour les parcs existants (exploitation, maintenance, gestion des déchets, déconstruction, ingénierie). Le Groupe associe étroitement ses partenaires industriels à l'atteinte de ces objectifs.

Chaque société est responsable du bon exercice de ses activités nucléaires, fixe les délégations adéquates à chaque niveau de décision ou d'action : organisation claire, compétences requises, pouvoirs de décision, accès aux services et aux ressources. Le Groupe garantit l'attribution des ressources nécessaires à la sûreté nucléaire.

Une entité interne en charge d'une évaluation de sûreté indépendante est mise en place au niveau de chaque site, de chaque société et du Groupe. Chacune rapporte au responsable concerné en toute indépendance des autres fonctions managériales ; en outre chacune a le devoir d'alerter l'échelon hiérarchique supérieur si la réaction du niveau directement impliqué n'est pas celle qui est attendue.

